

Image not found or type unknown



Vente d'une maison hors d'eau hors d'air

Par **wazer51**, le **17/04/2017 à 21:35**

Bonjour, rnrnMa question est simple: peut-on vendre une maison hors d'eau hors d'air avec une SCCV et avec les garanties décennales des entreprises ayant fait le clos et couvert ?rnrnMerci d'avance

Par **Tisuisse**, le **18/04/2017 à 07:28**

Bonjour,rnrnNormalement oui, mais pourquoi cette question ?

Par **wazer51**, le **19/04/2017 à 22:07**

Mon objectif est de proposer une maison prête à finir à de futurs acquéreurs.

Par **Tisuisse**, le **20/04/2017 à 07:16**

C'est à dire que vous vous placez en position de promoteur immobilier donc profession réglementée. Si vous êtes inscrit au registre du commerce, payez patente, etc. c'est possible sinon c'est illégal.

Par **wazer51**, le **20/04/2017** à **19:50**

Oui. L'idée est de créer une SAS qui détient les parts de la SCCV. Dans ce cas, ce serait envisageable ?
rnMerci vos conseils éclairés